



Réunion publique du Conseil de quartier Secrétan
Lundi 28 novembre – 19h00
Collège Édouard Pailleron – 33 rue Édouard Pailleron



Réunion animée par **Léa FILOCHE**, déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Secrétan.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des avancées des projets issus de l'assemblée citoyenne de février 2022
2. État des lieux de l'entretien et de la végétalisation des pieds d'arbres
3. Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris+
4. Présentation de nouveaux acteurs du quartier
5. Actualités et questions diverses

Présentation des avancées des projets issus de l'assemblée citoyenne de février 2022

En présence des membres des groupes projets du conseil de quartier

La nouvelle charte des conseils de quartier, adoptée le 9 novembre 2021 organise le fonctionnement du conseil de quartier avec une ossature principale composée de deux groupes. Pour rappel, toute personne, quels que soient sa nationalité ou son âge, peut participer à son conseil de quartier.

L'un référent, représentant le pôle de stabilité de l'instance. Il joue un rôle de mobilisation des habitants et d'accompagnement des membres du conseil de quartier. Il est composé de 21 personnes maximum tirées au sort.

L'autre orienté vers les thématiques retenues lors de l'assemblée citoyenne avec l'objectif d'aboutir à des projets concrets.

Les projets issus de l'assemblée citoyenne 2022 du conseil de quartier Plateau sont :

- **Convivialité et culture**

Le groupe projet du conseil de quartier a ressorti de cette thématique, des idées concrètes avec l'objectif de recréer du lien, mieux accueillir les nouveaux habitants et de multiplier les événements conviviaux et solidaire dans le quartier.

Les projets devant être formalisés sont les suivants :

- La création d'une nouvelle édition du livret d'accueil à destination de nouveaux habitants du quartier
- L'organisation d'un repas de quartier au printemps 2022
- La réflexion autour de la mise en place d'un frigo solidaire dans le quartier et à destination des personnes en situation de précarité
- La création d'une ressourcerie éphémère dans premier temps, en collaboration avec les associations du quartier

- **Sécurité**
- **Nature en Ville**

La création de ce troisième groupe se traduit par une adhésion forte des membres du conseil de quartier. Le groupe projet travaillera notamment à favoriser la végétation, de la protéger et de réhabiliter l'existant.

Les actions concrètes et collaboratives porteront sur la flore sauvage, spontanée des rues avec l'organisation de marches exploratoires dans les rues du quartier.

Seront également mis en place :

- Des balades naturalistes de reconnaissance de la flore des rues et des arbres
- Des informations à destination des habitant.e.s
- L'élaboration d'une charte de végétalisation du sol en ville

État des lieux de l'entretien et de la végétalisation des pieds d'arbres

En présence d'Andréas PILARTZ, Adjoint au Maire chargé de la transition écologique, de la nature en ville, de la propreté, de la mobilité, du Plan vélo et des canaux

L'entretien de ces espaces verts, en dehors des parcs et jardins se fait de manière collaborative entre plusieurs services de la Ville.

- **La Direction de l'espaces verts et de l'environnement** a la compétence de la prise en charge et de la gestion des arbres, des pieds d'arbres et des jardins notamment. Ses services plantent et arrosent les arbres ou les jardinières. Le cas de celles que l'on retrouve dans la rue Édouard Pailleron, résultat de la méthode *Embellir votre quartier*.
- **La Direction de la propreté et de l'eau** nettoie les pieds d'arbres et les jardinières. La fréquence de nettoyage est d'environ 6 fois/semaine
- **La Direction de la Voirie et des déplacements** intervient notamment pour creuser les fosses pour planter les arbres. Dans la pratique, un arbre jeune planté se voit attribué un carré dégagé pendant 3 années. À la suite de celles-ci, cet espace est enlevé pour y mettre un pieds d'arbres soit circulaire, soit carré selon la forme des pieds d'arbres environnants.

Les arbres restent très surveillés à Paris où on en décompte pas moins de 200 000. Tous les ans et pour des raisons phytosanitaires, 1,5% d'arbres sont abattus. Des sondages d'arbres sont faits pour connaître leurs états de santé. **Les arbres sains ne sont pas abattus**. Aujourd'hui, ce sont bien des arbres plus solides, de nouvelles essences qui sont plantés par les services de la Ville face au changement climatique.

Les permis de végétaliser sont assurés par la Maison du jardinage. Il n'a pas été supprimé. Il se poursuit avec plus de vigilance. Vous avez la possibilité de signaler les pieds d'arbres qui dépérissent. Dans le 19^{ème} arrondissement, environ 200 permis de végétaliser ont été octroyés, dont 50 ne sont pas ou peu entretenus. Il existe également le permis de débitumer.

Les principales étapes pour obtenir un permis de végétaliser sont :

- Les demandeurs préparent leur projet. La Maison du jardinage accompagne les porteurs de projets qui en ont besoin : conseils, conférences et ateliers.
- Le projet détaillé est déposé en ligne avec photos et plans si possible, via le télé-service.
- Le projet fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services de la Ville et s'il est validé, une AOT est délivrée pour une durée minimale de 3 ans (renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans).
- La Ville peut, sur demande et une fois le permis délivré, fournir de la terre et des graines et retirer les grilles dans le cas d'un projet de végétalisation de pied d'arbres.
- Une fois le permis délivré, **les titulaires prennent à leur charge : la plantation, l'arrosage, l'entretien régulier, le nettoyage, l'affichage**, durant toute l'année.

L'ensemble des informations plus détaillées sur la page web suivante : <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>

Une nouvelle signalétique est disponible pour indiquer les pieds d'arbres sous la responsabilité des habitant.e.s



Présentation de la révision du Plan climat et du dispositif éco-rénovons Paris+

En présence de Philippe MANTE, Conseiller d'arrondissement délégué, chargé de la transition énergétique du bâti et du Plan climat

- **Révision du Plan Climat**

La Ville de Paris a ouvert la révision de son « Plan Climat » permettant d'élaborer un plan d'action opérationnel pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, de manière plus rapide, plus locale et plus juste. La concertation a eu lieu jusqu'au 15 décembre sur **decider.paris.fr**.

PLUS VITE : « Accélération de l'action » : Face à l'urgence, il nous faut accélérer, pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre et nos polluants atmosphériques, tout en adaptant le territoire aux effets du climat qui change pour protéger les parisiens

PLUS LOCAL : « Territorialisation » : La transition se mène à l'échelle de chaque quartier et s'observe dans la rue, sur nos places, dans nos jardins. Ensemble : mairies d'arrondissement, habitants, étudiants, commerçants, entrepreneurs, chercheurs, associations, imaginons des actions pour le climat à l'échelle la plus locale.

PLUS JUSTE : « Renforcement du volet social » : À Paris comme ailleurs, les personnes les plus vulnérables sont aussi les plus touchées par les effets du changement climatique, par la précarité énergétique, par la pollution de l'air. La lutte contre les inégalités environnementales est une priorité de cette révision du Plan Climat, avec des initiatives renforcées dans les quartiers populaires. La transition écologique doit être une transition juste !

- **Eco-rénovons Paris +**

La rénovation des copropriétés à Paris est un enjeu clé pour la transition énergétique et écologique de la Ville et une des mesures majeures de son plan climat. Mais c'est aussi une occasion unique d'améliorer son confort d'hiver comme d'été, son cadre de vie, de valoriser son patrimoine, et de réduire considérablement ses charges dans cette période difficile.

Le dispositif Eco-Rénovons Paris + mobilise encore plus de moyens avec un accompagnement gratuit et personnalisé à toutes les étapes du projet et l'obtention de nombreuses aides pour financer les travaux de rénovation énergétique et environnementale.

Les aides publiques peuvent prendre en charge jusqu'à 40% du montant des travaux d'un projet de rénovation global, et jusqu'à 100% du montant HT des travaux recevables pour les ménages les plus modestes.

Présentation de nouveaux acteurs du quartier

En présence de l'association des commerçants du quartier Secrétan

L'association, avec son bureau nouvellement élu, était représentée par sa Présidente. La structure organise de nombreux événements régulièrement, en y associant les habitant.e.s et d'autres forces vives du quartier .

ACTUALITES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Concernant le 48 rue de Meaux

À cette adresse se situe l'Hôtel du marché. L'immeuble est considéré insalubre. Les négociations sont en cours avec le propriétaire dans le cadre d'un rachat par la Ville de Paris. La Mairie du 19^e participe au relogement des locataires sur ses contingents de logements sociaux et en résidence spécialisée.

➤ Sur la Cité Universelle

Le projet GA Smart Building, lauréat de l'AAP « Réinventer Paris » 2018, est conçu par les agences « BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITEKTEN » et « INEDIT ARCHITECTURE » se déploie sur une surface totale de 31 500 m² de surface de plancher (21 300 m² de bureaux, 1 100 m² de coworking, 3 000 m² de salle omnisports, 4 800 m² d'hôtel, 300 de commerces, 500 dédiés à la santé et 120 places de stationnement).

Le permis est en cours d'instruction. Une enquête publique par voie électronique est en cours jusqu'au 14 décembre sur le site internet de la Ville de Paris, afin que les riverains donnent leur avis sur le sujet, afin qu'une réponse soit faite par le promoteur, et, suivant la réponse, que le permis soit délivré ou pas par la Ville.

Pour rappel, ce projet se veut intégralement adapté à toutes formes de handicap, de l'hôtel au gymnase en passant par les bureaux.

➤ La révision du PLU

Le PLU date de juin 2006. Voulue par la ville pour s'adapter et permettre de faire face au changement climatique ainsi qu'aux nouveaux enjeux de la Ville, la révision du Plan Local d'Urbanisme a démarré en 2020.

Trois phases de concertation ont composé cette révision : sur le diagnostic ; sur les grandes orientations ; sur les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. La dernière concertation s'est terminée au 4 novembre.

• Les contributions

Les habitants se sont largement mobilisés pour apporter leurs contributions au travers les différents ateliers, la réunion publique dédiée et la concertation en ligne. Les contributions sont en cours d'étude par la Direction de l'Urbanisme.

La mairie du 19^{ème} arrondissement a formulé plus de 250 demandes particulières dont environ 100 portant sur des protections patrimoniales, 80 sur des protections d'espaces verts et le reste sur des réserves pour des logements ou des équipements.

Le projet sera arrêté le 22 mars 2023, et cette délibération sera transmise à l'autorité environnementale ; avant d'être soumise à une enquête publique de novembre 2023 à janvier 2024. Le nouveau projet sera définitivement voté en juillet 2024.

• Les ambitions

- *Une ville en transition vertueuse et résiliente* : la nature en ville ; la réduction de l'empreinte carbone et la santé environnementale

- *Une ville inclusive, productive et solidaire* : le logement pour tou.te.s ; Paris, Ville capitale ; le quart du quart d'heure ; la ville productive
- Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines : la transformation du bâti et les paysages parisiens.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr



Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](#)
Twitter : [monquartier19](#)